



## Changement sanybroyeur

Par **Carine48**, le **28/11/2020** à **16:22**

Bonjour,

J'occupe depuis plusieurs années un fond de commerce équipé d'un sanybroyeur.

Dernièrement ce dernier est tombé en panne, j'ai donc contacté un plombier qui n'est pas arrivé à le remettre en état de marche et a trouvé des morceaux, visiblement type essuie tout au niveau du broyeur.

Je précise que les toilettes sont ceux utilisés par ma clientèle et qu'un affichage stipulant de ne rien jeter dans les toilettes est présent .

Après contact avec mon assurance, elle ne peut rien prendre en charge

J'ai donc réglé l'intervention du plombier (150€) et contacté mon propriétaire car le sanybroyeur devait être remplacé.

Mon propriétaire a de son côté contacté un plombier, accepté un devis et réglé la facture. Il me demande à présent de le rembourser (995€)

Même si le problème provient de ma clientèle et que donc, je suis tenue responsable, mon propriétaire avait-il le droit d'accepter un devis et de choisir un modèle de sanybroyeur onéreux sans m'en parler et me demander ensuite de le rembourser?

En sachant que si j'avais su devoir payer l'intégralité des travaux, j'aurais pu faire appel à un membre de ma famille, ayant sa propre entreprise de plomberie et qui aurait pu assurer la réparation pour un tarif plus avantageux...

Merci d'avance pour vos retours